

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS, 1942

N° 8

ÉCHANGE DE NOTES

(6 avril 1942)

ENTRE

LE CANADA ET LE VENEZUELA  
PORTANT RENOUVELLEMENT  
DU *MODUS VIVENDI* COMMERCIAL  
DU 26 MARS 1941

EN VIGUEUR LE 7 AVRIL 1942



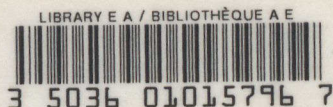
OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI  
1942

43 207 853

6 16 30544







**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA PORTANT RENOUVELLEMENT DU *MODUS VIVENDI* COMMERCIAL DU 26 MARS 1941\***

**Intervenu à Caracas le 6 avril 1942**

(Traduction)

I

*Le Ministre britannique à Caracas au Ministre des Affaires étrangères du Venezuela*

LÉGATION DE GRANDE-BRETAGNE

CARACAS, le 6 avril 1942.

MONSIEUR LE MINISTRE,—D'ordre du Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de confirmer par la présente note qu'il a été convenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis du Venezuela que le *modus vivendi* régissant les relations commerciales entre les deux pays, signé à Caracas le 26 mars 1941 et mis en vigueur le 7 avril 1941, sera renouvelé, sans modification, pour la durée d'une autre année, soit jusqu'au 6 avril 1943, tel que prévu dans les notes constituant le *modus vivendi*.

Je saisis cette occasion, monsieur le Ministre, pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

D. ST. CLAIR GAINER

II

*Le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela au Ministre britannique à Caracas*

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, SECTION ÉCONOMIQUE

CARACAS, le 6 avril 1942.

N° 3157-E

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de confirmer par la présente note que mon Gouvernement m'a autorisé à renouveler, sans modification, pour la durée d'une autre année, soit jusqu'au 6 avril 1943, le *modus vivendi* commercial conclu entre les Etats-Unis du Venezuela et le Canada, à Caracas, le 26 mars 1941, et mis en vigueur le 7 avril de la même année.

Je saisis cette occasion, monsieur le Ministre, pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma haute considération.

C. PARA-PÉREZ

\*Pour le texte du *modus vivendi* du 26 mars 1941, voir le *Recueil des Traités* du Canada, 1942, n° 5.

